

DOSSIER 1

1. Enoncer le principe de la partie double ;
2. Quelle est la différence entre l'imputation et l'amputation d'un compte ?
3. Quelle est la différence entre virement bancaire et virement comptable ?
4. Citer les livres comptables obligatoires prévus par le SYSCOHADA ;
5. Indiquer quel est l'objectif de la prise en compte d'amortissement dérogatoire dans la comptabilité.
6. Régulariser ces comptes de stocks

L'Etat des stocks au 31 Décembre N-1 et N après inventaire vous fourni ci-dessous

| Eléments | 31 Décembre N-1 | | 31 Décembre N | |
|------------------------|-----------------|--------------------------------|----------------|--------------------------------|
| | Valeur d'achat | Valeur Probable de réalisation | Valeur d'achat | Valeur Probable de réalisation |
| Matières premières | 39 500 000 | 36 100 000 | 43 600 000 | 40 600 000 |
| Emballages commerciaux | 18 900 000 | 20 100 000 | 22 600 000 | 20 900 000 |
| Produits | 84 000 000 | 73 700 000 | 96 700 000 | 93 800 000 |

DOSSIER 2

De la balance avant inventaire de la société **KADOUKPE** au 31/12/2005, on tire les renseignements suivants :

| | | | |
|-------------------------|------------|---------------|-----------|
| - Bâtiments | 10.400.000 | Amortissement | 640.000 |
| - Matériel de transport | 15.248.000 | Amortissement | 9.098.400 |
| - Matériel industriel | 7.000.000 | Amortissement | 1.078.125 |

Donnée d'inventaire :

- Les bâtiments comprennent deux bâtiments qui sont amortis linéairement. Un bâtiment à Porto-Novu acquis à 4.000.000 le 15 mars 2005 et un bâtiment à Godomey acquis le 02 janvier 2003 ;
- Le matériel de transport a une durée probable de vie 5ans. Il comprend une Peugeot 404 acquise le 1er juillet 2002 et amortissable de façon dégressive et une Peugeot 505 destinée au tourisme achetée à 3.600.000HT à la création et amortissable de façon linéaire.
- Le matériel industriel comprend une machine TL, acquise le 1er février 2003 et une machine TC acquise le 1er mars 2005 a donné lieu à l'écriture suivante :

D : 245 matériels de transport 2.000.000
C : 481 fournisseurs d'investissement 2.000.000
s/acquisition

La machine TL est échangée le 1er août 2005 contre une nouvelle machine TA et seule l'écriture suivante est passée :

D : 241 matériels et outillage 2.500.000
C : 521 banques locale 2.500.000
s/échange

La soule représente les 2/3 de la valeur de reprise de la machine TL. Et les frais de cession coûtent 200.000HT. Ce poste est amortissable de façon linéaire.

- Pour l'acquisition de la machine TC, la société a reçu le 15 janvier 2005 la promesse d'une aide de 500.000 de la part de l'Etat et de 250.000 de la part des collectivités publiques ;
- Le 27 février 2005, la société reçoit un virement bancaire relatif à la promesse du 15 janvier 2005 ;
- Le 1er janvier 2005, la Peugeot 404 est devenu inutilisable suite à un accident de circulation. La voiture étant assurée, la compagnie d'assurance verse à la société après expertise la somme de 5000.000 par chèque bancaire.

TAF : Déterminer la date de création de la société, la durée probable d'utilisation des bâtiments et passer au journal toutes les écritures jugées nécessaires en précisant chaque fois la date.

DOSSIER 3 : les autres régularisations

- 1- La société a vendu fin mars N, pour 13 800 000, un local acquis juillet N-16, pour 12 000 000. Ce local a été amorti linéairement au taux de 5% l'an jusqu'à la date de cession compte tenu d'une valeur résiduelle prévisionnelle de 2 000 000. Le bâtiment avait été subventionné pour un montant de 5 400 000 lors de son acquisition. (aucune écriture n'a été passé)
- 2- Le 1er avril N, acquisition d'un matériel industriel neuf pour une valeur HT de 21 000 000. Ce bien sera amorti sur une durée de 6 ans 3 mois. L'entreprise considère que l'amortissement dégressif (coef 2) traduit la dépréciation réelle de ce bien et l'amortissement accéléré doit être considéré comme fiscal
- 3- Le stock initial de produits finis en N est de 8 000 000 provisionné 25% alors que le stock final ressort à 5 000 000. Son prix de réalisation sur le marché est de 6 000 000 sous déduction des frais de distribution 10%, bénéfice 20%.
- 4- Le solde du compte clients douteux est 5 900 000 au 31/12/N avant inventaire avec une provision de 40%. La provision nécessaire pour l'année N représente 25% du solde dû
- 5- Un client nouvellement douteux a déposé son bilan et présente la situation suivante :
 - Actif réel total : 6 000 000
 - Passif privilégié : 2 000 000
 - Passif chirographaire : 10 000 000 dont 3 540 000 pour nous

Travail à faire : Passez les écritures de régularisations nécessaires.